

Nom du produit: Fragrance whisky & jazz  
Code produit : VO334  
Lot : 204589-8192653  
À consommer de préférence avant le: 09/2027

Le présent certificat évalue la conformité de la composition parfumante aux normes IFRA et, le cas échéant, précise les restrictions applicables à son utilisation. Il repose exclusivement sur les constituants relevant des normes IFRA pour les critères toxicologiques spécifiques décrits dans les normes concernées.

Le présent certificat ne remplace donc pas une évaluation complète de la sécurité de la composition parfumante.

Nous confirmons par la présente que le produit susmentionné est conforme aux normes du Code de pratiques de l'International Fragrance Association (IFRA) (51e amendement, 2023), à condition qu'il soit utilisé dans les catégories de produits suivantes, aux concentrations maximales indiquées ou en dessous de celles-ci :

| Catégories IFRA    |        |
|--------------------|--------|
| Paramètre          | Valeur |
| Catégorie IFRA 1   | 0      |
| Catégorie IFRA 10A | 35.56  |
| Catégorie IFRA 10B | 97.78  |
| Catégorie IFRA 11A | 2.81   |
| Catégorie IFRA 11B | 2.81   |
| Catégorie IFRA 12  | 100    |
| Catégorie IFRA 2   | 14.55  |
| Catégorie IFRA 3   | 6.07   |
| Catégorie IFRA 4   | 100    |
| Catégorie IFRA 5A  | 69.09  |
| Catégorie IFRA 5B  | 8.30   |
| Catégorie IFRA 5C  | 11.26  |
| Catégorie IFRA 5D  | 2.81   |
| Catégorie IFRA 6   | 0      |
| Catégorie IFRA 7A  | 9.93   |
| Catégorie IFRA 7B  | 9.93   |
| Catégorie IFRA 8   | 2.81   |
| Catégorie IFRA 9   | 35.56  |

Nom du produit: Fragrance whisky & jazz  
Code produit : VO334  
Lot : 204589-8192653  
À consommer de préférence avant le: 09/2027

## Définition des classes IFRA

| Paramètre                | Valeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Définition de l'IFRA 1   | Jouets pour enfants. Produits pour les lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, incolores ou colorés, etc.).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Définition de l'IFRA 10A | Détergents pour lavage à la main (y compris les concentrés). Prétraitements du linge de tous types (par ex. pâtes, sprays, sticks). Détergents vaisselle à la main (y compris les concentrés). Nettoyants pour surfaces dures de tous types (nettoyants salle de bains et cuisine, encaustiques pour meubles, etc.). Détergents pour lave-linge avec contact cutané (par ex. liquides, poudres), y compris les concentrés. Kits de nettoyage à sec. Lingettes pour sièges de toilettes. Assouplissants textiles de tous types, y compris les feuilles assouplissantes. Autres produits d'entretien ménager, y compris nettoyants pour tissus, nettoyants pour surfaces souples, nettoyants pour tapis, encaustiques pour meubles en spray et lingettes, lingettes pour cuir, détachants, sprays rehausseurs pour textiles, produits de traitement pour textiles (par ex. sprays amidonnants, textiles parfumés après lavage, désodorisants pour textiles ou tissus). Cires pour sols. Huiles parfumées pour anneaux de lampe, diffuseurs à tiges, pot-pourri, recharges liquides pour désodorisants d'air (systèmes non à cartouche), etc. Eau de repassage (eau distillée parfumée). |
| Définition de l'IFRA 10B | Sprays pour animaux – sprays appliqués sur les animaux de tous types. Désodorisants d'air en spray, manuels, y compris aérosols et pompes. Insecticides en aérosol/en spray.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Définition de l'IFRA 11A | Serviettes hygiéniques féminines classiques, protège-slips, protections interlabiales. Couches (bébés et adultes). Culottes et protections pour incontinence adulte. Papier toilette sec.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Définition de l'IFRA 11B | Collants avec agents hydratants. Chaussettes et gants parfumés. Mouchoirs pour le visage (secs). Serviettes. Essuie-tout. Coussins de blé. Masques faciaux (papier/protection), par ex. masques chirurgicaux non utilisés comme dispositif médical. Engrais solides (granulés ou poudres).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Définition de l'IFRA 12  | Bougies de tous types (y compris en contenant). Détergents pour lave-linge avec contact cutané minimal (par ex. capsules liquides, dosettes). Désodorisants d'air automatiques et systèmes parfumants de tous types (aérosols concentrés à dose mesurée de 0,05 à 0,5 mL/pulvérisation, diffuseurs sur prise, systèmes fermés, substrats solides, diffusion membranaire, dispositifs électriques, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides en cartouche, cristaux parfumants). Systèmes de diffusion de parfum dans l'air. Litière pour chats. Coques de téléphones portables. Produits désodorisants/masquants non destinés au contact cutané (par ex. désodorisants pour sèche-linge, poudres pour tapis). Combustibles. Insecticides (par ex. spirales anti-moustiques, papiers, électriques, pour vêtements), à l'exclusion des aérosols/sprays. Bâtonnets d'encens. Détergents et désodorisants pour lave-vaisselle. Jeux de société olfactifs.                                                                                                                                                                                                                     |

Nom du produit: Fragrance whisky & jazz

Code produit : VO334

Lot : 204589-8192653

À consommer de préférence avant le: 09/2027

| Définition des classes IFRA |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre                   | Valeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                             | Peintures. Articles en plastique (hors jouets). Produits « scratch and sniff ». Packs parfumés. Systèmes de diffusion de parfum utilisant la technologie de l'air sec. Cirages pour chaussures. Blocs WC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Définition de l'IFRA 2      | Déodorants et antitranspirants de tous types, y compris tout produit destiné ou raisonnablement prévisible pour une utilisation sur les aisselles ou étiqueté comme tel (sprays, sticks, roll-on, produits pour les aisselles, déo-colognes, etc.). Sprays corporels (y compris les brumes corporelles).                                                                                                                                                                                                                                     |
| Définition de l'IFRA 3      | Produits pour les yeux de tous types (ombres à paupières, mascaras, eye-liners, maquillage des yeux, masques pour les yeux, coussins pour les yeux, etc.), y compris les soins des yeux et les hydratants. Maquillage du visage et fonds de teint. Démaquillants pour le visage et les yeux. Bandes nettoyantes pour les pores du nez. Lingettes ou mouchoirs rafraîchissants pour le visage, le cou, les mains et le corps. Maquillage pour le visage et le corps (pour enfants et adultes). Masques pour le visage et le contour des yeux. |
| Définition de l'IFRA 4      | Parfumerie fine hydroalcoolique et non hydroalcoolique de tous types (eaux de toilette, parfums, eaux de Cologne, parfums solides, crèmes parfumantes, après-rasages de tous types, etc.). Bracelets parfumés. Composants de kits de parfum et mélanges parfumés pour kits cosmétiques. Tampons parfumés, sachets en feuille. Mouillettes parfumées pour produits hydroalcooliques.                                                                                                                                                          |
| Définition de l'IFRA 5A     | Crèmes, huiles et laits pour le corps de tous types. Produits de soin des pieds (crèmes et poudres). Répulsifs anti-insectes destinés à être appliqués sur la peau. Toutes les poudres et tous les talcs (à l'exclusion des poudres et talcs pour bébés).                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Définition de l'IFRA 5B     | Toniques pour le visage. Hydratants et crèmes pour le visage.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Définition de l'IFRA 5C     | Crèmes pour le visage pour femmes, crèmes pour les mains. Produits de soin des ongles, y compris les crèmes pour cuticules, etc. Désinfectants pour les mains.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Définition de l'IFRA 5D     | Crèmes/laits pour bébés, huiles pour bébés, poudres et talcs pour bébés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Définition de l'IFRA 6      | Dentifrices. Bains de bouche, y compris les sprays pour l'haleine. Poudres dentaires, bandelettes et comprimés de bain de bouche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Définition de l'IFRA 7A     | Produits de permanente ou autres traitements chimiques capillaires (à rincer) (par ex. défrisants), y compris les colorations capillaires à rincer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Définition de l'IFRA 7B     | Hairsprays de tous types (pompes, aérosols, etc.). Produits coiffants non pulvérisables (mousses, gels, après-shampooings sans rinçage). Permanentes ou autres traitements chimiques capillaires (sans rinçage) (par ex. défrisants), y compris les colorations capillaires sans rinçage. Shampooings secs (sans eau). Déodorants capillaires.                                                                                                                                                                                               |

Nom du produit: Fragrance whisky & jazz  
Code produit : VO334  
Lot : 204589-8192653  
À consommer de préférence avant le: 09/2027

| Définition des classes IFRA |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Paramètre                   | Valeur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Définition de l'IFRA 8      | Lingettes intimes. Tampons. Lingettes pour bébés. Papier toilette humide.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Définition de l'IFRA 9      | Savons solides. Shampoings de tous types. Nettoyants visage (à rincer). Après-shampooings (à rincer). Savons liquides. Gels douche et produits lavants pour le corps de tous types. Produits lavants, de bain et shampoings pour bébés. Gels de bain, mousses, écumes, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain. Produits de soin des pieds (les pieds sont placés dans un bain de trempage). Crèmes à raser de tous types (sticks, gels, mousses, etc.). Tous dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour l'épilation mécanique. Shampoings pour animaux de compagnie. |

Pour l'utilisation de la substance dans des produits n'appartenant pas aux catégories susmentionnées ou à des concentrations plus élevées, une nouvelle évaluation est nécessaire.  
L'évaluation des différents composants de la composition parfumante est effectuée conformément aux normes de sécurité précisées dans la partie pertinente du Code IFRA.  
Il incombe en dernier ressort au client de garantir la sécurité du produit fini (contenant ce parfum), y compris au moyen d'essais complémentaires si nécessaire.

Toutes les données et informations mentionnées ci-dessus sont issues du certificat fourni par le fabricant. Ce certificat confirme que le produit est conforme à tous les paramètres qualitatifs spécifiés et aux exigences réglementaires.

Le document est signé au moyen d'une signature électronique qualifiée, qui a le même effet juridique qu'une signature manuscrite.